



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

La modification du soutien au photovoltaïque

Question écrite n° 6098

Texte de la question

M. Hubert Ott attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur les conséquences de l'arrêté du 26 mars 2025 modifiant l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations photovoltaïques de puissance inférieure ou égale à 500 kWc. Cet arrêté modifie significativement le niveau de soutien public aux installations solaires de petite et moyenne puissance. Pour les installations de 0 à 9 kWc, il acte une division par trois du tarif de rachat du surplus injecté sur le réseau ainsi qu'une baisse de 50 % de la prime à l'investissement. Pour les projets de 100 à 500 kWc, il prévoit une sortie anticipée du guichet tarifaire au 30 juin 2025, remplacé à partir du second semestre par un appel d'offres simplifié, assorti d'une exigence de caution bancaire de 10 000 euros. Ces changements interviennent alors même que les acteurs de la filière avaient demandé que toute réforme tarifaire soit différée jusqu'à l'entrée en vigueur de la TVA à taux réduit (5,5 %) sur les équipements photovoltaïques, prévue au 1er octobre 2025 dans le cadre du projet de loi de finances. Ce décalage entre la baisse des aides et l'entrée en vigueur de la mesure fiscale va provoquer un gel de nombreux projets, les porteurs attendant d'en bénéficier pour engager les travaux, ce qui menace de désorganiser l'ensemble de la filière. S'il salue la concession faite par Bercy sur la non-rétroactivité du dispositif, cette dernière ne compense toutefois pas l'impact brutal de l'arrêté sur les projets en cours et la visibilité nécessaire à l'investissement dans un secteur sensible à la stabilité réglementaire. À une époque où la transition énergétique est en recherche de solutions urgentes et requiert le développement des options renouvelables pour améliorer la disponibilité des ressources électriques, à l'heure où un consensus existe parmi les experts pour considérer que la France ne pourra pas effectuer sa transition énergétique sans avoir un recours massif aux énergies renouvelables, les mesures ainsi engagées envoient un mauvais signal à la population et menacent de détruire une industrie encore jeune, mais stratégique pour la souveraineté énergétique du pays. Par ailleurs, ces évolutions interviennent dans un contexte économique déjà tendu pour le secteur du bâtiment. Elles risquent de provoquer un effondrement de l'activité dans le segment des petites et moyennes installations photovoltaïques, compromettant la stabilité du marché, la souveraineté énergétique nationale et les objectifs climatiques de la France. Il demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour soutenir les professionnels affectés par cette réforme, garantir une meilleure prévisibilité du cadre réglementaire et s'assurer que la filière puisse contribuer pleinement aux ambitions nationales en matière de transition énergétique.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Ott](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6098

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Industrie et énergie](#)

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2025](#), page 2855